



TIM Mobilité

# LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE À VÉLO





# Partie 1

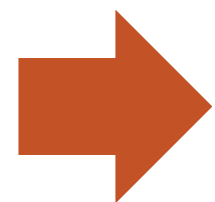
## ***Les chiffres clés***

# LES CHIFFRES CLÉS

## sur la pratique du vélo en général

**8%** de baisse de la mortalité des cyclistes est observée entre 2022 et 2023.

**5%** de hausse, c'est la progression continue de la pratique du vélo entre 2022 et 2023.



Le bilan est sans appel : plus de cyclistes, plus de pistes cyclables, **moins de morts à vélo!**

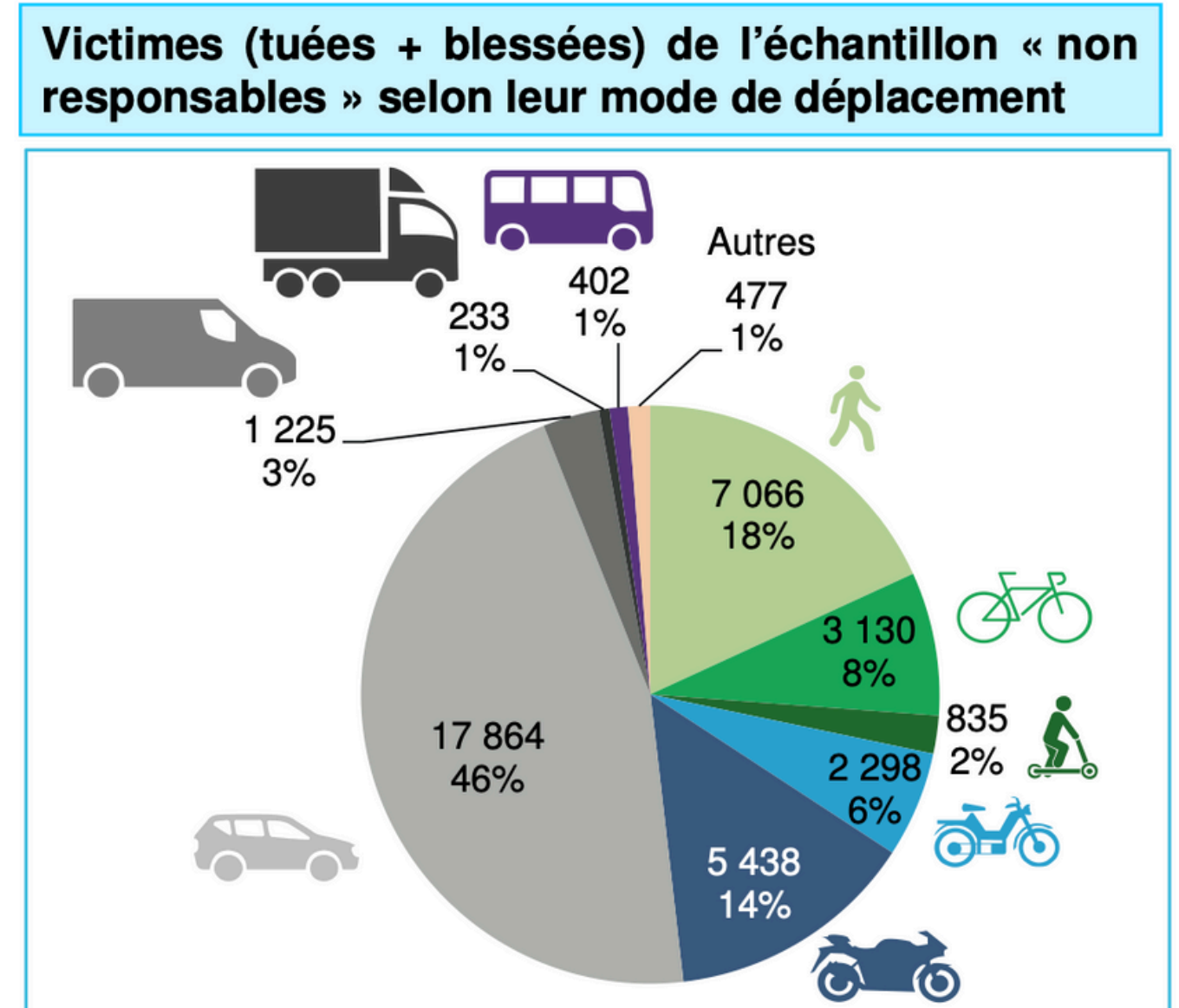
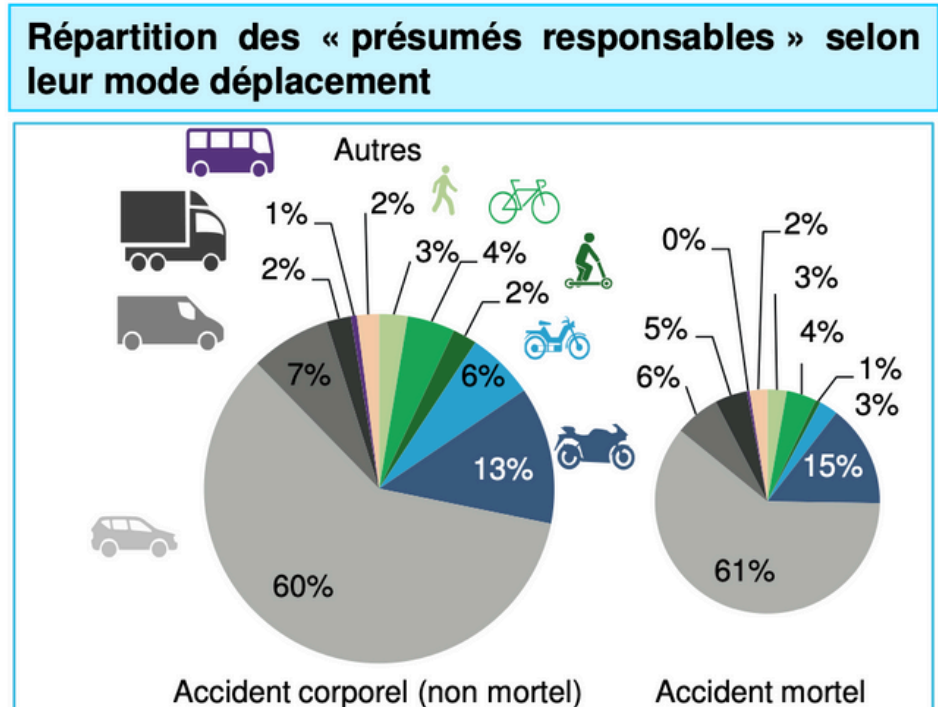


# LES CHIFFRES CLÉS

## sur le vélo VS les autres moyens de transports

Parmi le nombre total de blessés et tués sur les routes en France, les cyclistes représentent **8% des victimes**, contre 46% pour les automobilistes et 18% pour les piétons.

Le nombre de cyclistes tués et blessés graves en 2023 est en baisse par rapport à 2022 (respectivement -10% et -3%).



# LES CHIFFRES CLÉS

## sur le vélo

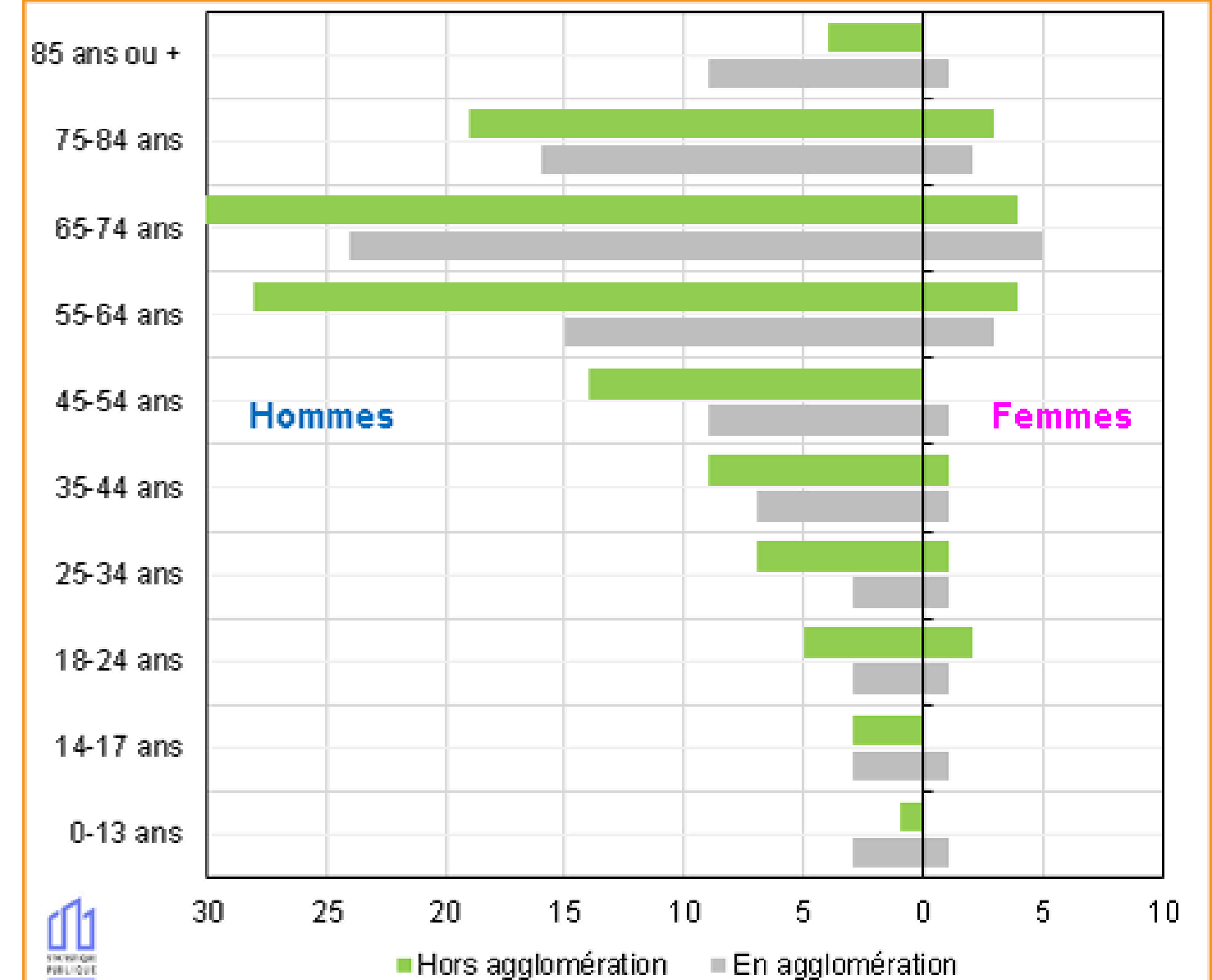
Comme pour de nombreux modes de déplacements, **les hommes** sont plus représentés que les femmes parmi les victimes d'accidents graves à vélo.

En 2022, pour 245 tués à vélos :

- 87% étaient des hommes
- 70% avaient plus de 55 ans
- **87 % étaient sur un trajet de loisirs**

**56% des cyclistes tués** et 41% des cyclistes blessés gravement le sont **hors agglomération**.

Répartition des cyclistes tués selon le milieu routier, l'âge et le sexe



# LES CHIFFRES CLÉS

## sur les équipements



**Les cyclistes casqués ont moins souvent de lésions à la tête** et au visage : cela leur arrive dans respectivement **16 % et 19 %** des cas, contre 21 % et 25 % pour les non casqués.



En 2022, hors agglomération et de nuit, **17 tués sur 20** pour lesquels l'information est connue **ne portaient pas de gilet** réfléchissant.



## Partie 2

# Les équipements obligatoires



# LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

## EN AGGLOMÉRATION



Obligatoire

### La sonnette

En France, la sonnette sur un vélo est obligatoire en agglomération. Elle permet aux cyclistes de signaler leur présence aux piétons et aux autres usagers de la route, renforçant ainsi la sécurité dans les zones urbaines.



Obligatoire

### Les lumières

En France, l'utilisation des feux sur un vélo en agglomération est obligatoire, notamment pour être visible la nuit ou par faible visibilité. Ils sont essentiels pour assurer la sécurité des cyclistes et réduire les risques d'accident.



Obligatoire

### Catadioptres

En France, les catadioptres, ou dispositifs réfléchissants, sont obligatoires sur un vélo en agglomération. Ils sont essentiels pour améliorer la visibilité du cycliste, notamment la nuit ou par faible luminosité, afin de réduire les risques d'accidents.



# LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

## EN AGGLOMÉRATION



Recommandé

### Gilet de sécurité

En agglomération, le **port du gilet de sécurité n'est pas obligatoire** pour les cyclistes en France. Cependant, il est **recommandé** de le porter pour améliorer sa visibilité, surtout **par faible luminosité** ou en cas de mauvais temps.



Recommandé

### Casque

En France, le port du casque à vélo est **obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans**, mais reste **facultatif pour les adultes**. Cependant, il est fortement recommandé pour tous afin de réduire les risques de blessures graves en cas d'accident.



Recommandé

### Gants

En agglomération, le **port de gants à vélo n'est pas obligatoire en France**, mais il est recommandé pour améliorer la prise et protéger les mains en cas de chute.



# LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

## HORS AGGLOMÉRATION



Obligatoire

### La sonnette

En France, la sonnette sur un vélo est obligatoire hors agglomération. Elle permet aux cyclistes de signaler leur présence aux piétons et aux autres usagers de la route, renforçant ainsi la sécurité dans les zones urbaines.



Obligatoire

### Les lumières

En France, l'utilisation des feux sur un vélo hors agglomération est **obligatoire**, notamment pour être visible la nuit ou par faible visibilité. Ils sont essentiels pour assurer la sécurité des cyclistes et réduire les risques d'accident.



Obligatoire

### Catadioptrés

En France, les catadioptrés, ou dispositifs réfléchissants, sont obligatoires sur un vélo hors agglomération. Ils sont essentiels pour améliorer la visibilité du cycliste, notamment la nuit ou par faible luminosité, afin de réduire les risques d'accidents.



# LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

## HORS AGGLOMÉRATION



Obligatoire

### Gilet de sécurité

En France, le port du gilet de sécurité est **obligatoire hors agglomération** pour les cyclistes circulant **de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante**. Cette mesure vise à améliorer la visibilité des cyclistes et à réduire les risques d'accidents.



Recommandé

### Casque

En France, le port du casque à vélo est **obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans**, mais pas pour les adultes, même hors agglomération. Cependant, il est fortement recommandé pour améliorer la sécurité des cyclistes en cas de chute ou d'accident.



Recommandé

### Gants

Hors agglomération, le **port de gants à vélo n'est pas obligatoire** en France, mais il est recommandé pour améliorer la prise sur le guidon et protéger les mains en cas de chute.



## Partie 3

# ***Circuler en toute sécurité à vélo***



# CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ À VÉLO

## Les panneaux



Accès interdit aux cycles



Bande ou piste cyclable  
conseillée et réservée aux  
cycles



Voie réservée aux véhicules  
de transport en commun et  
autorisée aux cycles



Piste ou bande obligatoire  
pour les cycles



# CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ À VÉLO

## Les panneaux



Zone de rencontre :  
priorité aux piétons,  
double-sens cyclable



Signalisation d'une voie verte :  
réservée aux piétons, aux  
cavaliers et aux véhicules non  
motorisés



Cédez-le-passage cycliste :  
permet de passer quand le feu  
est rouge, si les conditions le  
permettent, dans la direction  
indiquée par la ou les flèches  
jaunes.



Voie à double sens pour les  
cycles et à sens unique pour  
les autres véhicules



# CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ À VÉLO

## Où circuler ?



### Voie verte

Les vélos peuvent circuler sur une voie verte car ces voies sont **aménagées pour les déplacements non motorisés**, offrant un espace sécurisé et agréable. Elles favorisent des modes de transport durables en éloignant les cyclistes du trafic automobile.



### Zone de rencontre

En zone de rencontre, les vélos peuvent **circuler librement mais à vitesse modérée** car ces zones sont conçues pour favoriser la coexistence pacifique entre piétons et véhicules à faible vitesse. Elles offrent un espace partagé où la priorité est donnée aux usagers non motorisés.



### Zone 30

Dans les zones 30, les vélos peuvent circuler dans les deux sens hors décret contraire. Le double sens vous permet de bénéficier d'une meilleure visibilité, **d'éviter les grands axes de circulation** et de simplifier les itinéraires.



# CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ À VÉLO

## Où circuler ?



### Trottoir

En France, il est **interdit de circuler à vélo sur les trottoirs les cyclistes de plus de 12 ans**, sauf si un panneau le permet. Cette règle est en place pour protéger les piétons et éviter les accidents, car les trottoirs sont conçus pour les piétons.



### Voies de bus

Les vélos peuvent **circuler sur les voies de bus dans certaines villes**, mais cela dépend des réglementations locales. Il est important de vérifier la signalisation spécifique qui indique si les cyclistes sont autorisés à utiliser ces voies.



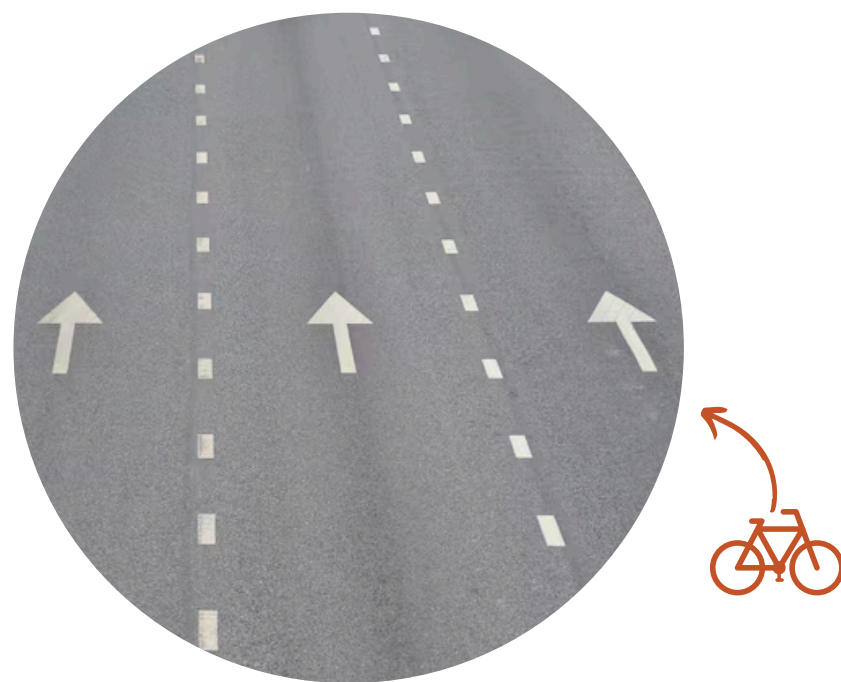
### Contre-sens cyclable

Un sens interdit avec une indication que les vélos peuvent passer **permet aux cyclistes de circuler dans une direction interdite** aux véhicules motorisés. Cette signalisation précise que les vélos sont autorisés à utiliser cette voie malgré l'interdiction générale.



# CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ À VÉLO

## Où se placer à vélo ?



### Routes avec plusieurs voies

À vélo, se placer sur la voie la plus à droite est généralement recommandé, sauf en cas de tournant à gauche ou lorsque des obstacles rendent la voie impraticable.



### Zones de rencontre ou zones 30

À vélo, il est important de circuler en respectant la priorité donnée aux piétons et en restant attentif aux véhicules.



### Aux intersections et ronds-points

Les cyclistes doivent aborder les ronds-points avec prudence. Ils doivent se positionner sur la voie de droite et signaler leur intention de tourner à l'aide de leur bras.



# Partie 4

## Les bonnes pratiques à vélo



# LES BONNES PRATIQUES

## Changement de direction

### Lors d'un changement de direction à vélo :

- **Vérifiez vos angles morts** et positionnez-vous correctement sur la voie.
- **Signalez** clairement vos intentions : avant de tourner à gauche ou à droite, **utilisez vos bras** pour faire un geste de signalisation si la situation le permet.
- **Ralentissez** si nécessaire et **cédez le passage** aux véhicules et piétons avant d'effectuer le changement de direction.





# LES BONNES PRATIQUES

## Les interdits à vélo !



### Les écouteurs

Depuis le **1er juillet 2015**, il est interdit de circuler sur la voie publique avec oreillettes, écouteurs ou casques audio pour des raisons de sécurité routière. Cette infraction est passible d'une **amende de 90 euros**.



### Le téléphone

En France, **l'utilisation du téléphone portable à vélo est interdite**. Cette règle vise à réduire les distractions et améliorer la sécurité des cyclistes. En cas de non-respect, **une amende de 135 euros** peut être infligée.



### Alcool

Il est interdit de rouler en état d'ébriété, en voiture comme à vélo, avec un taux d'alcoolémie maximal de 0,5 g/L de sang. En cas de contrôle, l'amende peut atteindre 750 euros et une infraction grave peut **entraîner la suspension du permis** si vous en avez un.



# LES BONNES PRATIQUES

## Les interdits à vélo !



### Doubler par la droite

En France, il est **interdit de doubler par la droite à vélo**, en raison des angles morts qui augmentent le risque d'accident, notamment pour les véhicules avec des angles morts importants (bus, camion etc)



### Être plusieurs sur un vélo

En France, il est interdit d'être plusieurs sur un vélo, **sauf si celui-ci est conçu pour**, comme les tandems, les cargos ou les vélos avec sièges pour enfants. Cela garantit la sécurité du cycliste et des autres usagers.



### Ne pas respecter le code de la route

Ne pas respecter le code de la route à vélo peut entraîner des amendes et augmenter les risques d'accidents. Les cyclistes doivent suivre les règles de circulation, comme les priorités et les feux rouges, pour garantir leur sécurité et celle des autres usagers.



# LES BONNES PRATIQUES

## Que faire en cas d'accident ?



### 1. Protéger

En cas d'accident à vélo, **sécuriser la zone** pour éviter d'autres incidents. Mettre en place un **cône de signalisation** ou **utiliser un vêtement visible** pour alerter les autres usagers, et s'assurer que la circulation autour est protégée.



### 2. Alerter

**Appeler les services d'urgence (15 ou 112)** pour signaler l'accident en fournissant des **informations claires** sur l'emplacement et les détails de l'incident, afin d'obtenir une assistance rapide.



### 3. Secourir

**Offrir une aide aux personnes blessées** si cela est sécuritaire, en vérifiant leur état et en leur apportant des **premiers secours de base**, comme la **position latérale de sécurité** ou l'arrêt des saignements, en attendant les secours professionnels.



tim!

## Partie 5

***Les infos clés  
à savoir***



# LES INFOS CLÉS À SAVOIR

## Les distances de freinage



### Route sèche

Environ 5 à 7 mètres pour une vitesse de 20 km/h



### Route mouillée

Environ 8 à 12 mètres pour une vitesse de 20 km/h



### Route glissante

Peut dépasser 30 mètres quelle que soit la vitesse



# LES INFOS CLÉS À SAVOIR

## Et pour finir....



### Angle mort

Pour assurer votre sécurité à vélo, **vérifiez toujours votre angle mort deux fois** avant de changer de direction : une première fois pour repérer les dangers potentiels et une seconde pour confirmer qu'ils n'ont pas changé.



### Rouler la nuit

Pour rouler en sécurité à vélo la nuit, utilisez **des phares avant et arrière**, des réflecteurs et portez des **vêtements réfléchissants**. Restez vigilant et choisissez des itinéraires bien éclairés.



### Marquage du vélo

Le numéro d'identification se trouve sur le cadre et il est enregistré dans un fichier national. Il **permet d'être contacté en cas de vol**. Depuis le 1er janvier 2021, le marquage des vélos neufs est obligatoire pour prévenir les vols.



TIM Mobilité

**MERCI À VOUS !**